

Bilan du mouvement des CPE 2018

La situation dans l'académie reste inquiétante !

60.8 % des 125 demandeurs ont obtenu leur mutation. Parmi eux, 58 % sont affectés sur l'un de leurs 3 premiers vœux. (recul de 8 points par rapport à 2017).

Le bilan chiffré de ce mouvement pourrait facilement être détourné pour illustrer la fluidité du mouvement des CPE. Mais nous ne sommes pas dupes : ce constat ne fait que masquer une situation qui demeure inquiétante !

En effet, à l'issue du mouvement intra-académique des CPE dont la commission s'est déroulée le 15 juin 2018 et malgré les alertes du SNES-FSU auprès du rectorat et du ministère, **34 postes de CPE resteront vacants** à l'issue du mouvement. Les bassins les moins prisés demeurent le Sambre-Avesnois et l'Artois-Ternois qui comptent à eux deux une vingtaine de postes vacants.

En amputant le concours de 50 postes et en

persistant à refuser l'ouverture d'une liste complémentaire au concours de CPE, le ministère montre bien que l'encadrement éducatif des élèves n'est pas sa priorité.

Les conséquences de cette pénurie de CPE titulaires nous inquiètent pour les établissements concernés.

Des établissements non pourvus

En effet, à l'instar du lycée Pierre Forest de Maubeuge il y a deux ans, cette année, c'est le LPO Camille Claudel de Fourmies qui, à son tour, prépare sa rentrée sans titulaires car aucun de ses 3 postes n'a été pourvu à l'issue du mouvement. Soulignons la situation inquiétante du collège Marguerite Berger de Pas-en-Artois dont l'unique poste de CPE demeure vacant pour la troisième rentrée consécutive. Nous pourrions également évoquer le collège Pierre de Ronsard d'Hautmont classé REP+ dont les deux postes restent vacants à l'issue du mouvement, malgré une politique académique de bonification pour candidater en éducation prioritaire que le

SNES-FSU a toujours dénoncée car elle préfigure le recrutement par les chefs d'établissement.

Les commissaires paritaires du SNES-FSU ont bien sûr interpellé le Rectorat et le corps d'inspection sur ces situations que nous suivrons très attentivement tout au long de l'année.

Recours massif aux contractuels ?

Faute de TZR pour notre académie, les chaises vides seront occupées par nos collègues CPE contractuels pour lesquels nous continuons d'exiger une formation accrue et une sécurisation de leur parcours afin de leur permettre de passer les concours.

Le SNES-FSU continue et continuera à défendre son mandat d'un CPE pour 250 élèves et n'aura de cesse de demander une ouverture massive de postes aux concours, afin de pourvoir l'ensemble des postes par des titulaires et de répondre à l'ambition éducative portée par la circulaire de missions de 2015. ■